

Image not found or type unknown



Droit rétractation meubles montés puis démontés

Par **orteil**, le **09/01/2012** à **21:12**

Bonjour, jne souhaite savoir si le droit de retractation peut être utilisé pour un achat de meubles en ligne, que nous avons reçus, déballés, montés puis démontés car ils ne nous plaisaient pas. nous les avons remballés dans l'emballage d'origine et nous attendons une réponse pour les déposer en magasin. merci